FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de révision 26.05.2020 Version 15.5

SECTION 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit	109204 GM2 / GM05
Nom du produit	Azur-éosine-bleu de méthylène selon Giemsa en solution pour la microscopie
Numéro d'Enregistrement REACH	Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Réactif pour diagnostique in vitro, Réactif pour analyses Pour de plus amples informations sur les utilisations, veuillez consulter le site Merck Chemicals (www.merckgroup.com).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Merck KGaA * 64271 Darmstadt * Allemagne * Tél. +49 6151 72-2440
Service responsable	LS-QHC * e-mail: prodsafe@merckgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.: 01 45 42 59 59

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquide inflammable, Catégorie 2, H225
Toxicité aiguë, Catégorie 3, Oral(e), H301
Toxicité aiguë, Catégorie 3, Inhalation, H331
Toxicité aiguë, Catégorie 3, Dermale, H311
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1, Yeux, H370

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

The life science business of Merck operates as MilliporeSigma in the US and Canada

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux).

Conseils de prudence
Prévention
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
Intervention
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Stockage
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

EUH208 - Contient:
Diethylammonium chloride
Peut produire une réaction allergique.

Etiquetage réduit (≤125 ml)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H301 + H311 + H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Yeux).

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308 + P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient: Méthanol

2.3 Autres dangers
Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. Composition/ informations sur les composants

Nature chimique Mélange de composés organiques

3.1 Substance
Non applicable

3.2 Mélange

Composants dangereux (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Nom Chimique (Concentration)

No.-CAS	Numéro d'enregistrement	Classification
Méthanol (>= 25 % - < 50 %)		

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

67-56-1	01-2119433307-44-XXXX	Liquide inflammable, Catégorie 2, H225 Toxicité aiguë, Catégorie 3, H301 Toxicité aiguë, Catégorie 3, H331 Toxicité aiguë, Catégorie 3, H311 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 1, H370

Diethylammonium chloride (< 1 %)

660-68-4	01-2120765004-62-XXXX	Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302 Toxicité aiguë, Catégorie 4, H332 Toxicité aiguë, Catégorie 3, H311 Corrosion cutanée, Catégorie 1A, H314 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux
Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire: pratiquer immédiatement la respiration artificielle, le cas échéant, faire respirer de l'oxygène.

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: faire respirer de l'air frais. Faire boire de l'éthanol (par exemple 1 verre d'une boisson alcoolisée à 40°). Consulter immédiatement un médecin (mentionner le méthanol). Seulement en cas exceptionnel, si au bout d'une heure l'intervention d'un médecin n'a pu avoir lieu, faire vomir (que des personnes conscientes qui n'ont pas perdu connaissance) et redonner de l'éthanol (env. 0,3 ml d'une boisson alcoolisée à 40°/kg de poids corporel/heure).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, Somnolence, Vertiges, ivresse, Migraine, Nausée, Vomissements, douleurs abdominales, Cyanose, cécité, excitation, spasmes, Troubles visuels, narcose, Coma
Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Eau, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés
Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.
Attention au retour de flamme.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.
En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Acroléine

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers
Présence dans la zone de danger uniquement avec un appareil respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire
Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Conseil pour les secouristes:

Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquides comme Chemizorb®. Eliminer les résidus. Nettoyer la zone.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Protection préventive de la peau. Se laver les mains et le visage après le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants

Base	Valeur	Valeurs limites seuil	Remarques
Méthanol (67-56-1)			
INRS (FR)	Désignation de peau		Peut être absorbé par la peau.
	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	200 ppm 260 mg/m3	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)
	Valeur Limite Court Terme	1.000 ppm 1.300 mg/m3	Limite Indicative
glycerine (56-81-5)			
INRS (FR)	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	10 mg/m3	Limite Indicative Type d'exposition: Aérosol

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Méthanol (67-56-1)

DNEL travailleurs, court terme	Effets systémiques	dermal(e)	40 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, court terme	Effets systémiques	par inhalation	260 mg/m3
DNEL travailleurs, court terme	Effets locaux	par inhalation	260 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	40 mg/kg Poids du corps
DNEL travailleurs, long terme	Effets systémiques	par inhalation	260 mg/m3
DNEL travailleurs, long terme	Effets locaux	par inhalation	260 mg/m3
DNEL consommateur, court	Effets systémiques	dermal(e)	8 mg/kg Poids du corps

DNEL consommateur, court	Effets systémiques	par inhalation	50 mg/m3
DNEL consommateur, court	Effets systémiques	oral	8 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, court	Effets locaux	par inhalation	50 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	dermal(e)	8 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	par inhalation	50 mg/m3
DNEL consommateur, long terme	Effets systémiques	oral	8 mg/kg Poids du corps
DNEL consommateur, long terme	Effets locaux	par inhalation	50 mg/m3

Procédures recommandées de contrôle

Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent s atisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Méthanol (67-56-1)

PNEC Eau douce	154 mg/l
PNEC Sédiment d'eau douce	570,4 mg/kg
PNEC Eau de mer	15,4 mg/l
PNEC Sol	23,5 mg/kg
PNEC Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir section 7.1.

Mesures de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité

Protection des mains

contact total:

Matière des gants: caoutchouc butyle
Épaisseur du gant: 0,7 mm

Délai de rupture: > 480 min

contact par éclaboussures:

Matière des gants: Viton (R)
Épaisseur du gant: 0,70 mm
Délai de rupture: > 120 min

Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme correspondante EN374, par exemple KCL 898 Butoject® (contact total), KCL 890 Vitoject® (contact par éclaboussures).
Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés .
Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée.
En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Autres équipement de protection
Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire
nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.
Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Risque d'explosion.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	bleu
Odeur	de méthanol
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	6,1 - 7,0 à 20 °C (non dilué)
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition	> 65 °C à 1.013 hPa

Point d'éclair	env. 18 °C
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limite d'explosivité, inférieure	5,5 % (v) Méthanol
Limite d'explosivité, supérieure	44 % (v) Méthanol
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Densité	0,99 gcm3 à 20 °C
Densité relative	Pas d'information disponible.
Hydrosolubilité	à 20 °C soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité, dynamique	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
Propriétés comburantes	non

9.2 Autres données

Température d'inflammation	env. 455 °C

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion avec :

Oxydants, acide perchlorique, perchlorates, sels d'oxacides halogènés, chrome(VI) oxyde, halogène oxydes, azote oxydes, oxydes non métalliques, mélange sulfochromique, chlorates, hydrures, zinc diéthyle, halogènes, magnésium, hydrogène peroxyde, Acide nitrique, peroxydes, Nitriles

Réactions exothermiques avec :

halogénures d'acides, Anhydrides d'acide, Agents réducteurs, acides, Oxydes de phosphore, chrome(VI) oxyde, halogénures de phosphore

Anhydride acétique, avec, l'oxychlorure de phosphore

Aniline, avec, Nitrobenzène

Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :

Métaux alcalino-terreux, Métaux alcalins

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:

permanganate de potassium, hypochlorite de calcium, Oxydes de phosphore

Fluor, avec, Oxydes de plomb

Dégagement de gaz ou de vapeurs dangereux avec :

Métaux alcalino-terreux, Métaux alcalins

10.4 Conditions à éviter
Réchauffement.

10.5 Matières incompatibles
matières plastiques distinctes, Aluminium, alliages de zinc, magnésium

10.6 Produits de décomposition dangereux
aucune information disponible

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë par voie orale
Estimation de la toxicité aiguë: 201,24 mg/kg
Méthode de calcul

Symptômes: Nausée, Vomissements, douleurs abdominales

Estimation de la toxicité aiguë: 201,44 mg/kg
Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation
Estimation de la toxicité aiguë: 6,04 mg/l; vapeur
Méthode de calcul

Symptômes: Irritations des voies respiratoires.
Estimation de la toxicité aiguë: 6,04 mg/l; 4 h ; vapeur
Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée
Estimation de la toxicité aiguë : 603,72 mg/kg
Méthode de calcul
Estimation de la toxicité aiguë : 600,08 mg/kg
Méthode de calcul

Irritation de la peau

Action dégraissante en produisant une peau sèche et crevassée.

Irritation des yeux

Conséquences possibles: irritation légère

Sensibilisation

Mélange peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction
Ces informations ne sont pas disponibles.

Tératogénicité
Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Le mélange peut être dangereux pour les organes.
Organes cibles: Yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration
Ces informations ne sont pas disponibles.

11.2 Information supplémentaire

Effets systémiques:
acidose, chute de tension, excitation, spasmes, ivresse, Vertiges, Somnolence, Migraine, Troubles visuels, cécité, narcose, Coma
Les symptômes peuvent être retardés.
Lésion de:
Foie, Reins, Cardiaque, Lésion irréversible du nerf optique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Manipuler la substance avec grande précaution.

Composants

Méthanol

Toxicité aiguë par voie orale
Estimation de la toxicité aiguë: 100,1 mg/kg
Avis d'expert

LDLO homme: 143 mg/kg
(RTECS)

Toxicité aiguë par inhalation
CL50 Rat: 131,25 mg/l; 4 h ; vapeur
(ECHA)

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 Lapin: env. 17.100 mg/kg
(Fiche de données de sécurité extér.)

Estimation de la toxicité aiguë : 300,1 mg/kg
Avis d'expert

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau

(ECHA)

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux

(ECHA)

Sensibilisation
Test de sensibilisation: Cochon d'Inde
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vivo
Test du micronoyau
Souris
mâle et femelle
Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Cellules de poumon de hamster chinois
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Diethylammonium chloride

Toxicité aiguë par voie orale
DL50 Rat: 540 mg/kg
OCDE ligne directrice 401
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité aiguë par inhalation
CL50 Rat: 17,11 mg/l; 4 h ; vapeur
OCDE ligne directrice 403
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité aiguë par voie cutanée
DL50 Lapin: 582 mg/kg
(bibliographie) Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Irritation de la peau
Lapin
Résultat: Corrosif
Test de Draize

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Irritation des yeux
Lapin
Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.
OCDE ligne directrice 405

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Sensibilisation
Test de Maximalisation Cochon d'Inde
Résultat: positif
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Mutagénicité sur les cellules germinales
Génotoxicité in vivo
Test du micronoyau
Souris
mâle et femelle
Inhalation (vapeur)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Génotoxicité in vitro
Test de Ames
Escherichia coli/Salmonella typhimurium
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Mouse lymphoma test
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

SECTION 12. Informations écologiques

Mélange

12.1 Toxicité

Pas d'information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
La/les substance(s) contenue(s) dans le mélange ne satisfont pas aux cri tères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, an nexe XIII, ou aucune évaluation PVT/vPvB n'a été effectuée.

12.6 Autres effets néfastes
Information écologique supplémentaire
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants
Méthanol

Toxicité pour les poissons
Essai en dynamique CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 15.400 mg/l; 96 h
Contrôle analytique: oui
US-EPA

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 18.260 mg/l; 96 h
OCDE Ligne directrice 202

Essai en statique CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): > 10.000 mg/l; 48 h
DIN 38412

Toxicité pour les algues
Essai en statique CE50 Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): env. 22.000 mg/l; 96 h
OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries
Essai en statique CI50 boue activée: > 1.000 mg/l; 3 h
Contrôle analytique: oui
OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)
NOEC Oryzias latipes (Killifish rouge-orange): 7.900 mg/l; 200 h

(Fiche de données de sécurité extér.)

Biodégradabilité
99 %; 30 jr
OCDE Ligne directrice 301D
Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)
600 - 1.120 mg/g (5 jr)
(IUCLID)

Demande Chimique en Oxygène (DCO)
1.420 mg/g
(IUCLID)

Besoin théorique en oxygène (ThOD)
1.500 mg/g
(bibliographie)

Ratio BOD/ThBOD
DBO5 76 %
Essai de fiole fermée

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: -0,77
(expérimental)
(bibliographie) Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

La substance ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à la réglementation (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII.

Stabilité dans l'eau
2,2 a
Réaction avec les radicaux hydroxyles (IUCLID)

Diethylammonium chloride

Toxicité pour les poissons
Essai en semi-statique CL50 Oryzias latipes (Killifish rouge-orange): > 100 mg/l; 96 h
Contrôle analytique: oui
OCDE ligne directrice 203
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Essai en semi-statique CL50 Poecilia reticulata (Guppie): 130 mg/l; 96 h
OCDE ligne directrice 203
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
Essai en statique CE50 Daphnia magna (Grande daphnie): 58,4 mg/l; 48 h
Contrôle analytique: oui
OCDE Ligne directrice 202
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité pour les algues
Essai en statique CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 50,86 mg/l; 72 h
Contrôle analytique: oui
OCDE Ligne directrice 201
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Essai en statique EC10 Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue): 34,27 mg/l; 72 h
Contrôle analytique: oui
OCDE Ligne directrice 201
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité pour les bactéries
Essai en statique EC10 boue activée: > 1.000 mg/l; 30 min
ISO 8192
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)
Essai en semi-statique NOEC Daphnia magna (Grande daphnie): 4,2 mg/l; 21 jr

Contrôle analytique: oui

OCDE Ligne directrice 211
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Diéthylamine

Biodégradabilité
100 %; 28 jr; aérobique
OCDE Ligne directrice 301C
Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes :
Facilement biodégradable. Diéthylamine

Coefficient de partage: n-octanol/eau
log Pow: env. -1,3 (20 °C)
OCDE Ligne directrice 117
Bioaccumulation n'est pas à prévoir.

Tension superficielle
env. 72,7 mN/m
à 20 °C
Méthode: OCDE Ligne directrice 115

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local es et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

Cf. www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les pr ocessus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous conta cter en cas de questions supplémentaires.

Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU	UN 1230
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Méthanol en solution
14.3 Classe	3 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
Code de restriction en tunnels	D/E

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	UN 1230
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	METHANOL SOLUTION
14.3 Classe	3 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU	UN 1230
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	METHANOL SOLUTION
14.3 Classe	3 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Dangereux pour l'environnement	--
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	oui
No EMS	F-E S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non pertinent

SECTION 15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	SEVESO III TOXICITÉ AIGUË H2 Quantité 1: 50 t Quantité 2: 200 t
	SEVESO III LIQUIDES INFLAMMABLES P5c Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t

	SEVESO III Méthanol 22 Quantité 1: 500 t Quantité 2: 5.000 t
Restrictions professionnelles	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.Respecter les restrictions de travail relatives à la protection de la ma ternité conformément à Dir 92/85/CEE ou les réglementations nationales p lus sévères, le cas échéant.
Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	non réglementé
Réglementation (CE) N 850/2004 du Parlement européen et du Conseil européen du 29 avril 2004 sur les polluants organiques persistants et modifia nt la directive 79/117/CEE	non réglementé
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Législation nationale
Classe de stockage 3

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique selon la réglementation EU REA CH N° 1907/2006 n'est réalisée pour ce produit.

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Conseils relatifs à la formation
Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Signification des abréviations et acronymes utilisés
Les abréviations et les acronymes utilisés peuvent être retrouvés sous h ttp://www.wikipedia.org.

Représentation régionale
Millipore SAS * 39 Route Industrielle de la Hardt * 67120 Molsheim * France * Tél.: +33 (0) 825 045 645 * Fax: +33(0)825 045 644 * Email: FRCustomerService@merckgroup.com * Order On-line: www.millipore.com

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.